

Salaires minimums nationaux dans l'UE

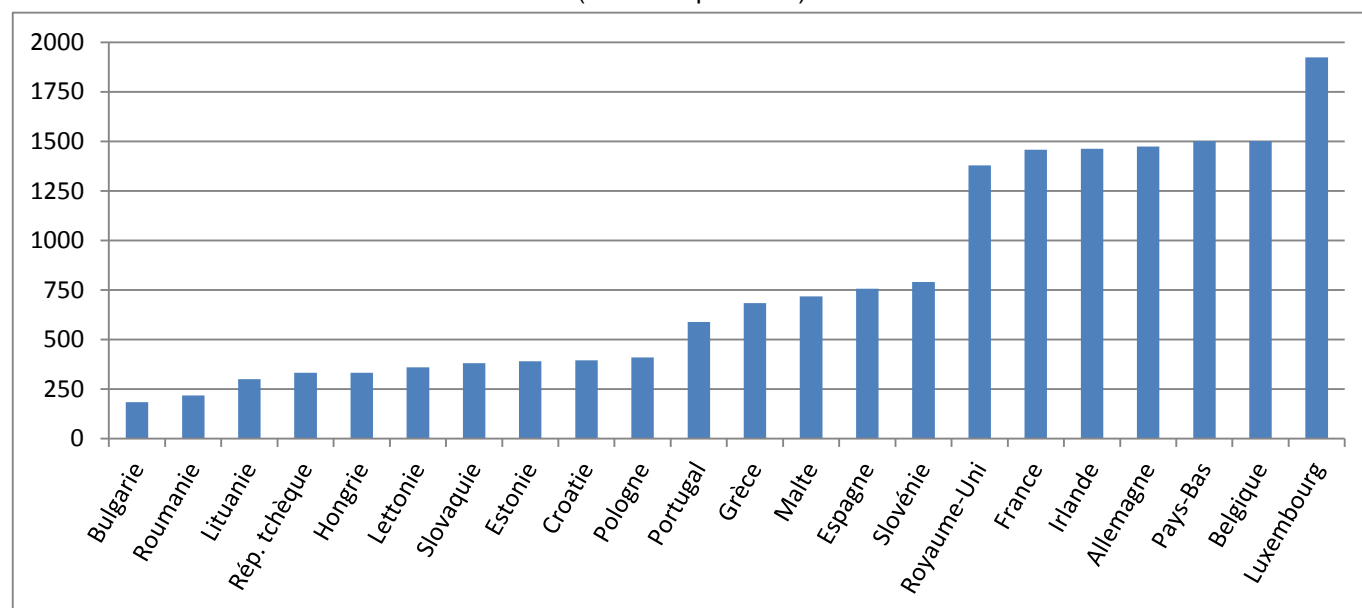
Les salaires minimums mensuels variaient de 1 à 10 dans l'UE au 1^{er} janvier 2015

L'écart n'est plus que de 1 à 4 lorsqu'ils sont exprimés en SPA

Au 1^{er} janvier 2015, 22¹ des 28 États membres de l'Union européenne (UE) appliquaient un salaire minimum national². Son montant variait de 184 euros par mois en **Bulgarie** à 1 923 euros au **Luxembourg**. Toutefois, après ajustement des disparités de pouvoir d'achat, l'écart entre les États membres, qui était de 1 à 10 en euros, se réduit à 1 à 4 lorsque les salaires sont exprimés en standards de pouvoir d'achat³ (SPA).

Ces informations sont extraites d'une [publication](#)⁴ d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

Salaires minimums dans les États membres de l'Union européenne (UE), au 1^{er} janvier 2015 (en euros par mois)



De 184 euros par mois en Bulgarie à 1 923 euros par mois au Luxembourg

Pour les pays dans lesquels le salaire minimum n'est pas défini sur une base mensuelle (c'est-à-dire l'Allemagne, l'Irlande, la France, Malte, le Royaume-Uni et les États-Unis), le niveau du salaire minimum est converti en un taux mensuel sur la base du nombre standard d'heures de travail effectuées par mois, qui peut varier d'un pays à l'autre².

Les 22 États membres de l'UE qui appliquent un salaire minimum national peuvent être répartis en trois groupes en fonction du montant en euros du salaire minimum. En janvier 2015, dix États membres appliquaient un salaire minimum inférieur à 500 euros par mois: **Bulgarie** (184 euros), **Roumanie** (218 euros), **Lituanie** (300 euros), **République tchèque** (332 euros), **Hongrie** (333 euros), **Lettonie** (360 euros), **Slovaquie** (380 euros), **Estonie** (390 euros), **Croatie** (396 euros) et **Pologne** (410 euros). Dans cinq autres États membres, le salaire minimum était compris entre 500 et 1 000 euros par mois: **Portugal** (589 euros), **Grèce** (684 euros), **Malte**² (720 euros), **Espagne** (757 euros) et **Slovénie** (791 euros).

Dans les sept autres États membres, le salaire minimum était nettement supérieur à 1 000 euros par mois: **Royaume-Uni**² (1 379 euros), **France**² (1 458 euros), **Irlande**² (1 462 euros), **Allemagne**² (1 473 euros), **Belgique** et **Pays-Bas** (1 502 euros chacun) ainsi que **Luxembourg** (1 923 euros). Par comparaison, le salaire minimum fédéral aux **États-Unis**² était légèrement supérieur à 1 000 euros par mois (1 035 euros) en janvier 2015.

Les salaires minimums compris entre 40% et 60% du salaire brut médian

Le salaire minimum peut aussi être mesuré en termes relatifs, c'est-à-dire en proportion du salaire brut médian mensuel⁶. En 2010, le salaire minimum en proportion du salaire brut médian mensuel était inférieur à 60% dans tous les États membres pour lesquels des données sont disponibles. Il était le plus bas en **République tchèque** et en **Estonie** (40% chacun), en **Espagne** (41%) ainsi qu'en **Roumanie** (42%) et le plus élevé au **Portugal** et en **France** (60% chacun).

Le salaire minimum a diminué par rapport à 2008 seulement en Grèce

Le salaire minimum, exprimé en monnaie nationale⁵, a augmenté en 2015 par rapport à 2008 dans tous les États membres sauf en **Grèce**, où il a chuté de 14%, et en **Irlande**, où il est demeuré inchangé. Les hausses les plus importantes entre 2008 et 2015 ont été enregistrées en **Roumanie** (+95%), en **Bulgarie** (+64%), en **Slovaquie** (+58%) et en **Lettonie** (+57%).

Salaires minimums dans l'UE (en euros par mois)

	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Évolution en % 2015/2008 ⁵	Proportion du salaire brut médian (2010) ⁶
Belgique	1 310	1 502	1 502	15%	51%
Bulgarie	112	174	184	64%	50%
Rép. tchèque	300	310	332	11%	40%
Danemark	-	-	-	-	-
Allemagne²	-	-	1 473	-	49%
Estonie	278	355	390	40%	40%
Irlande²	1 462	1 462	1 462	0%	48%
Grèce	794	684	684	-14%	51%
Espagne	700	753	757	8%	41%
France²	1 280	1 445	1 458	14%	60%
Croatie	380*	396	396	4%	47%
Italie	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-
Lettonie	230	320	360	57%	50%
Lituanie	232	290	300	29%	53%
Luxembourg	1 570	1 921	1 923	22%	57%
Hongrie	272	342	333	22%	50%
Malte²	617	718	720	17%	53%
Pays-Bas	1 335	1 486	1 502	13%	50%
Autriche	-	-	-	-	-
Pologne	313	404	410	31%	48%
Portugal	497	566	589	19%	60%
Roumanie	139	190	218	57%	42%
Slovénie	539	789	791	47%	57%
Slovaquie	241	352	380	58%	46%
Finlande	-	-	-	-	-
Suède	-	-	-	-	-
Royaume-Uni²	1 242	1 251	1 379	11%	47%
États-Unis²	689	911	1 035	50%	:

: Données non disponibles

- Sans objet

* 1^{er} juillet 2008

Salaires minimums mensuels en monnaie nationale pour les pays hors zone euro

		1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Évolution 2015/2008
Bulgarie	BGN	220	340	360	64%
République tchèque	CZK	8 000	8 500	9 200	15%
Croatie	HRK	2 747*	3 018	3 030	10%
Hongrie	HUF	69 000	101 500	105 000	52%
Pologne	PLN	1 126	1 680	1 750	55%
Roumanie	RON	500	850	975	95%
Royaume-Uni	GBP	911	1 043	1 074	18%
États-Unis	USD	1 014	1 257	1 257	24%

* 1^{er} juillet 2008

L'écart se réduit de 1 à 4 lorsque les salaires minimums sont exprimés en SPA

Les écarts entre les salaires minimums des États membres de l'UE sont beaucoup plus faibles après élimination des différences de niveau des prix: le salaire minimum lorsqu'il est exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA)³ devient relativement plus élevé dans les États membres où le niveau des prix est plus bas et relativement plus faible dans les États membres où le niveau des prix est plus élevé.

L'écart entre les salaires minimums des États membres de l'UE a été réduit, passant d'un ratio de 1 à 10 en euros à un ratio de 1 à 4 en SPA, soit de 380 SPA par mois en **Bulgarie** à 1 561 SPA au **Luxembourg**.

En particulier, six États membres (**République tchèque, Croatie, Lettonie, Hongrie, Pologne et Slovaquie**) sont passés du groupe inférieur (moins de 500 euros par mois) au groupe intermédiaire (500 à 1 000 PPS par mois) après élimination des différences de prix.

Salaires minimums mensuels en standards de pouvoir d'achat* dans l'UE

	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Évolution 2015/2008
Belgique	1 185	1 374	1 374	16%
Bulgarie	228	359	380	67%
République tchèque	415	464	502	21%
Danemark	-	-	-	-
Allemagne²	-	-	1 441	-
Estonie	362	445	488	35%
Irlande²	1 126	1 238	1 238	10%
Grèce	865	764	764	-12%
Espagne	735	794	798	9%
France²	1 155	1 325	1 337	16%
Croatie	512**	582	584	14%
Italie	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-
Lettonie	303	450	507	67%
Lituanie	351	448	464	32%
Luxembourg	1 338	1 559	1 561	17%
Hongrie	395	573	593	50%
Malte²	797	903	906	14%
Pays-Bas	1 281	1 349	1 363	6%
Autriche	-	-	-	-
Pologne	462	708	738	60%
Portugal	565	658	685	21%
Roumanie	215	335	384	79%
Slovénie	650	947	949	46%
Slovaquie	371	497	536	44%
Finlande	-	-	-	-
Suède	-	-	-	-
Royaume-Uni²	1 110	1 082	1 114	0%
États-Unis²	841	1 019	1 019	21%

* Les SPA pour 2014 et 2015 sont estimés.

** 1^{er} juillet 2008

- Sans objet


1. Au 1^{er} janvier 2015, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, l'Allemagne (à partir du 1^{er} janvier 2015), l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie et le Royaume-Uni appliquaient un salaire minimum national tel que défini dans la note 2.
2. Les statistiques du salaire minimum publiées par Eurostat tous les six mois portent sur les salaires minimums nationaux par mois appliqués le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Le salaire minimum national s'applique généralement à l'ensemble des salariés du pays ou, du moins, à une large majorité d'entre eux. Il est défini d'après un taux horaire, hebdomadaire ou mensuel et est fixé par la loi, souvent après consultation des partenaires sociaux, ou directement par voie d'accord intersectoriel national. Le montant du salaire minimum par mois est généralement indiqué en valeur brute, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge du salarié; ces déductions varient d'un pays à l'autre.
En ce qui concerne les pays dans lesquels le salaire minimum national n'est pas défini sur une base mensuelle (mais sur une base horaire ou hebdomadaire, par exemple), les taux sont convertis en taux mensuels conformément aux facteurs de conversion fournis par les pays concernés:
Allemagne: (taux horaire x 40 heures x 52 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 8,50 € par heure.
Irlande: (taux horaire x 39 heures x 52 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 8,65 € par heure.
France: (taux horaire x 35 heures x 52 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 9,61 € par heure.
Malte: (taux hebdomadaire x 52 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 166,26 € par semaine.
Royaume-Uni (taux horaire x moyenne de la rémunération hebdomadaire de base pour les salariés travaillant à temps plein, tous secteurs confondus x 52,18 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 6,50 £ par heure.
États-Unis (taux horaire x 40 heures x 52 semaines)/12 mois. Le salaire minimum national est de 7,25 \$ par heure.
En outre, dans les cas où le salaire minimum est payé pour plus de 12 mois par an (comme en Grèce, en Espagne et au Portugal, où il est payé pour 14 mois par an), les données ont été adaptées pour en tenir compte.
Des informations complémentaires, y compris des informations spécifiques au pays concerné, sont disponibles sur le site web d'Eurostat: http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/earn_minw_esms.htm
3. Pour lisser l'effet des écarts de prix entre pays, on utilise des taux de conversion particuliers appelés «parités de pouvoir d'achat» (PPA). On utilise des PPA qui tiennent compte des dépenses de consommation finale des ménages dans chaque pays pour convertir les salaires minimums mensuels exprimés en euros ou en devises nationales en une unité artificielle commune appelée «standard de pouvoir d'achat» (SPA). Comme les PPA pour 2014 et 2015 ne sont pas encore disponibles, elles sont remplacées par les PPA de l'année 2013.
4. Eurostat, "Statistics Explained", article «**Minimum wage statistics**» disponible, en anglais uniquement, sur le site web d'Eurostat: http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Minimum_wage_statistics
5. Les données relatives aux salaires minimums nationaux sont transmises à Eurostat en devises nationales. En ce qui concerne les pays qui n'appartiennent pas à la zone euro, le salaire minimum exprimé en devise nationale est converti en euros, en appliquant le taux de change mensuel de la fin du mois précédent (par exemple, c'est le taux de la fin décembre 2014 qui a été utilisé pour calculer les salaires minimums exprimés en euros au 1^{er} janvier 2015). Il convient de signaler que, pour les États membres de l'Union ne faisant pas partie de la zone euro qui ont fixé un salaire minimum (Bulgarie, République tchèque, Croatie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni) ainsi que pour les États-Unis, il peut y avoir une différence entre le niveau et l'évolution du salaire minimum exprimé en euros et en monnaie nationale, en raison des effets de taux de change.
6. Les données portent sur le salaire brut par mois et couvrent les rémunérations en espèces versées avant toute déduction fiscale et avant toute cotisation sociale dont le salarié est redevable et qui sont retenues par l'employeur. Ces données se limitent aux salaires bruts versés pour chaque période rémunérée. Elles se rapportent généralement aux sections B-S de la NACE Rév. 2 (industrie, construction et services, sauf activités des ménages en tant qu'employeurs et organisations ou organismes extraterritoriaux) et couvrent les salariés à temps plein travaillant dans des entreprises de toutes tailles. Les données pour la Lituanie couvrent également les travailleurs à temps partiel convertis en équivalents temps complet. Les données pour la Grèce et la Belgique excluent la section O, alors que les données pour le Portugal excluent également les sections P et Q (unités non marchandes). Les données pour la Belgique, l'Allemagne, la Croatie et la Roumanie se rapportent aux entreprises de 10 salariés ou plus, ce qui tend à surestimer le salaire brut médian et, par conséquent, à sous-estimer le ratio entre le salaire minimum et le salaire brut médian. Les données pour la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Lettonie, la Slovénie, la Croatie et la Roumanie sont calculées par Eurostat sur la base de l'enquête sur la structure des salaires (2010). Les données pour l'Allemagne sont une estimation pour l'année 2015. Le salaire brut médian est égal à la valeur qui sépare la distribution des salaires en deux parties d'effectifs égaux: 50% de la population a un salaire brut inférieur et 50% un salaire brut supérieur à cette valeur.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEOIS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Production des données:

Cristina LOPEZ VILAPLANA
Tél: +352-4301- 37 274
cristina.lopez-vilaplana@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)